



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 062-216204917-20260403-2026_005-CC

S²LO

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DOCTEUR AXELLE MIRABEL

Je soussignée Nathalie DEBAISIEUX, Maire de Laventie,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 02 Avril 2026, m'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention avec un médecin pour exercer la mission de **référént Santé & Accueil inclusif** rattaché au service multi-accueil et ainsi assurer les actions définies dans l'article R2324-39 du décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 – art.7 relatif à chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

Considérant la proposition de Madame le docteur Axelle MIRABEL,

DECIDE

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature d'une convention avec Madame le docteur Axelle MIRABEL pour exercer la mission de référént Santé & Accueil inclusif rattaché au service multi-accueil et ainsi assurer les actions définies dans l'article R2324-39 du décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 – art.7 relatif à chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.
<u>Article 2 :</u>	Taux horaire en qualité de médecin généraliste fixé à 80€/heure.
<u>Article 3 :</u>	Cette convention est établie à compter du 03 Avril 2026 et pour un an, soit jusqu'au 02 Avril 2027.
<u>Article 3 :</u>	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise en Sous-Préfecture de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie, 03 Avril 2026.
Le Maire de Laventie,
Nathalie DEBAISIEUX.**

